

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 60 francs.

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres États de l'ex-A.O.F.	3.000 frs	5.000 frs	4.200 frs	7.500 frs
France ex A.E.F., A.F.N.	3.500 frs	5.000 frs	5.500 frs	9.500 frs
Étranger	5.000 frs	8.000 frs	7.500 frs	13.500 frs
Prix du numéro : Année courante...	180 frs	—	Années antérieures...	200 frs
Recommandé : Année courante...	248 frs	—	Années antérieures...	295 frs
Avion recom. : Année courante...	270 frs	—	Années antérieures...	320 frs
Année courante...	210 frs	—	Années antérieures...	280 frs

ANNONCES ET AVID DIVERS

La ligne 152 francs
Chaque annonce répétée Moitié prix
(Il n'est jamais compté moins de 800 francs)

Compte postal : 48-20 DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET ET ARRÊTÉS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1981		
24 avril	Arrêté ministériel n° 3861 M.J.-A.C.G. portant désignation des jurés près la Cour d'Assises de Ziguinchor pendant l'année 1981	495
24 avril	Arrêté ministériel n° 3862 M.J.-A.C.G. portant désignation des jurés près la Cour d'Assises de Kaolack pendant l'année 1981	496
24 avril	Arrêté ministériel n° 3863 M.J.-A.C.G. portant désignation des jurés près la Cour d'Assises de Dakar pendant l'année 1981	497
24 avril	Arrêté ministériel n° 3864 M.J.-A.C.G. portant désignation des jurés près la Cour d'Assises de Saint-Louis pendant l'année 1981	497

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

1981		
5 mai	Décret n° 81-496 relatif à l'élection, au cours de l'année 1981, des représentants des personnels enseignants aux commissions administratives paritaires	498

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET ET ARRÊTÉS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS portant désignation des jurés près les Cours d'Assises de Ziguinchor, Kaolack, Dakar et Saint-Louis pour l'année 1981.

Par arrêté ministériel n° 3861 M.J.-A.C.G. en date du 24 avril 1981 :

Article unique. — Sont désignés pour former la liste des jurés près la Cour d'Assises de Ziguinchor pendant l'année 1981 :

I. — Liste principale.

- M^{me} Léontine Barboza, née le 22 août 1929 à Sindone, fille de Louis Barboza et de Marise Fonséca, agent de l'Animation rurale à Ziguinchor;
- MM. Youssouph Badji, né en 1926 à Sindian, de Mansa Badji et de Bondjiling Sané, cultivateur à Sindian;
- Oumar Baldé, né en 1906 à Kolda, de feu Sambou et de Coumba Baldé, ancien chef de canton, demeurant à Dioulacolon;
- Raymond, dit Abdoulaye Coly, né en 1933 à Baïla, de Bayintin et Gnima Diédhiou, comptable à Ziguinchor;
- Joseph Coly, né en 1917 à Tendouck, de Sérif et de Ao Diatta, demeurant à Tendouck;
- Patrice Coly, né en 1932 à Soutou, de Dominique et de Yvone Diémé, demeurant à Soutou;
- M^{me} Astou Bougoul Dia, née le 2 octobre 1934 à Ziguinchor, de Arona et de Marie Fons, agent des P.T.T. à Ziguinchor;
- MM. Mbaye Diatta, né en 1939 à Tendouck, de Ibrahima et de Seynabou Diédhiou, agent d'administration à Ziguinchor;
- Babacar Diémé, né en 1932 à Baïla, de Famara et de Aïssatou Diémé, agent d'administration à Ziguinchor;
- Mamadou Diédhiou, né en 1914 à Ténghory, de Bacary et de Modiba Sané, notable à Ténghory;
- El Hadji Moustapha Diallo, né en 1920 à Sédhiou, directeur de l'Ecole 1 de Sédhiou;
- Mamadou Diaté, né en 1944 à Sédhiou, contrôleur ONCAD en retraite;
- Mody Diallo, né en 1906 à Ndiayène (Podor), fonctionnaire en retraite, domicilié à Kolda;
- Edouard Diatta, né en 1912 à Dioulacolon, employé de commerce à Kolda;
- Daour Gaye, né en 1902 à Sédhiou, fonctionnaire en retraite à Sédhiou;
- François Gomis, né en 1919 à Joal, comptable, SEFA, Sédhiou;
- Moussa Kanté, né en 1922 à Sédhiou, ingénieur des Travaux agricoles au P.R.S. de Sédhiou;
- Mamadou Ousmane Keita, né le 8 novembre 1920 à Sédhiou, agent du Trésor en retraite à Sédhiou;
- Papa Mané, né en 1925 à Ziguinchor, de Abdoulaye et de Aïssatou Sagna, chauffeur à l'ONCAD de Ziguinchor;
- Yaya Mané, né en 1926 à Balingore, de Nfamara Mané et de Salimata Badji, entrepreneur à Ziguinchor;
- Pierre Gérard Pereira, né le 9 mars 1934 à Dakar, de Arsène et de Agnès Santos, agent d'administration à Ziguinchor;
- Kémo Sané, né en 1921 à Ziguinchor, de Tété et de Aïssatou Manga, agent technique de Santé à Ziguinchor;
- Ibrhima Sané, né en 1914 à Sindian, de Berse et de Djibinkiguine Goudiaby, cultivateur à Sindian;
- El Hadji Mamadou Sagna, né en 1907 à Diouloulou, de Moustapha et de Eléby Sadio, demeurant à Diouloulou;

M^{mes} Fanta Sillame, née en 1916 à Diouloulou, de Bourama et de Mariama Diatta, demeurant à Diouloulou;
Sountou Sadio, née le 20 juin 1928 à Diattacounda, ménagère à Sédhio;

M. Aliou Seydi, né en 1933 à Kolda, employé de commerce à Kolda;

M^{me} Lémou Touré, née le 15 décembre 1933 à Ziguinchor, de feu Fodé et de Madjiguène Diatta, agent sanitaire à Ziguinchor;

MM. Bou Traoré, né en 1916 à Kolda, de feu Mory et de Aïssatou Diarra, employé de commerce en retraite à Kolda;

Bandiougou Traoré, né en 1920 à Banfara (Tambacounda, département), de feu Sambou et de Diop Sira, fonctionnaire en retraite à Kolda.

II. — Liste supplémentaire.

MM. Simon Badji, né le 29 décembre 1934 à Bignona, de feu Adrien et de feu Louise Coly, employé de commerce à Ziguinchor;

Mamadou Cissé, né en 1942, à Darsalam, de Oumar et de Yacine Diop, instituteur à Nyassia;

Casimir Coly, né en 1927 à Djimakakor, de Kabatou et de Emolodjène;

Fatoudjouma Camara, né en 1914 à Saint-Louis, de Abdoulaye et de Diakhaté, contremaitre en retraite à Bignona;

M^{me} Maria Diatta, née le 3 mai 1943 à Kolda, de Joseph et de Rose Sané, institutrice à Ziguinchor;

MM. Landing Diédhiou, né en 1928 à Kagnobon, de Bakary et de Binta, conducteur des Travaux agricoles à Bignona;

Mbaye Faye, né en 1940 à Ngath, de Thiaba et de Watéw Ndiaye, contrôleur des Postes à Ziguinchor;

Kéba Faty, né en 1912, moniteur d'enseignement pratique en retraite à Sédhio;

Mahamane Guissé, né en 1930 à Diourbel, de Balarabe et de Mariétou Ndiaye, domicilié à Kolda;

M^{me} Safiétou Sané, épouse Kanté, née en 1941 à Tendième, de Babacar et de Bintou Diédhiou, directrice de Centre à Bignona;

MM. Kécouta Souko, né en 1934 à Sissassou (Sédhiou, département), de Almamy et de Bineta Gassama, domicilié à Kolda;

Kéba Diarisso Traoré, né en 1922 à Sédhio, adjudant-chef de police en retraite à Sédhio.

Par arrêté ministériel n° 3862 M.J.-A.C.G. en date du 24 avril 1981 :

Article unique. — Sont délégués pour former la liste des jurés près la Cour d'Assises de Kaolack pendant l'année 1981 :

I. — Liste principale.

M. Seydou Bâ, né le 1^{er} janvier 1922 à Sokone, fils de Aliou et de Selly Bâ, y domicilié, employé municipal en retraite;

M^{me} Adama Bâ, née en 1949 à Nioro-du-Rip, fille de Yakhya et de Fatou Guèye, domiciliée à Nioro-du-Rip;

MM. Samba Bâ, né en 1917 à Paoskoto, fils de Souleymane et de Rokhy Bâ, cultivateur, domicilié à Nioro-du-Rip;

Mamou Mapathé Bâ, né en 1915 à Nioro-du-Rip, de Mapathé et de Coumba Kane, fonctionnaire en retraite, domicilié à Nioro-du-Rip;

Boubacar Cissé, né le 13 août 1917 à Saint-Louis, de Mamadou et de Assa Guèye, agent d'affaires, domicilié à Fatick.

M^{me} Natou Cissé, née en 1946 à Kaffrine, de Diané et de Astou Ndao, secrétaire dactylographe à l'ONCAD de Kaffrine;

MM. Omar Daye Cissé, né en 1930 à Sinthiou Dimbe, cultivateur, domicilié à Sinthiou Dimbe;

Kimitang Camara, né en 1920 à Khoungheul, de Sara et de Bigué Ndao, agent de l'ONCAD en retraite, domicilié à Khoungheul.

Ibra Cisse, né le 6 août 1915 à Rufisque, de Massamba et de Marième Cisse, fonctionnaire en retraite, domicilié à Nioro-du-Rip;

M^{me} Guèye, née Guissaly Diouf, née en 1943 à Foundiougne, de Ousmane et de Oulimata Diouf, téléphoniste, domicilié à Foundiougne;

MM. Modou Diop, né en 1920 à Dara-Palène, de Matar et de Ndoubé Fall, cultivateur, domicilié à Dara Palène;

Niokhobaye Diouf, né en 1919 à Diakhao, de Sémon et de Ballé Ndiaye, interprète judiciaire, domicilié à Kaolack;

MM. Souleymane Diouf, né le 5 décembre 1927 à Fatick, de Alioune et de Fatou Diouf, commis expéditionnaire principal, domicilié à Kaolack;

Khalilou Diakhaté, né en 1920 à Nioro-du-Rip, de Demba et de Korka Diallo, agent d'affaires, domicilié à Nioro-du-Rip;

Djibril Diouf, né en 1923 à Boulel, de Niokhor et de Coumba Faye, agent d'administration en retraite;

Albert Faye, né le 12 avril 1931 à Djilasse, de Moundou et de Ndew Faye, commerçant, domicilié à Fimela;

Cheikh Djibril Fall, né le 27 janvier 1904 à Saint-Louis, de Boulkhère et de Mbarka Sèye, notable, domicilié à Kaolack;

Amadou Bathily Mbaye, né le 4 octobre 1918 à Dagana, de Samba Penda et de Kany Sall, agent des Eaux et Forêts en retraite, domicilié à Toubacouta;

Aziz Ndour, fils de Alioune et de Fatou Ndiaye, né en 1942 à Fatick, domicilié à Ngouye, (Arrondissement de Tattaguine), cultivateur;

Ousmane Ndiaye, fils de Sassoum et de Sadio Bessane, né en 1919 à Kayemor, fonctionnaire en retraite, chef de village;

Lat Grand Ndiaye, fils de Fata et de Niokhoté Diouf, né en 1915 à Diakhao, domicilié à Diakhao, chef d'arrondissement en retraite;

Mbaye Ndao, fils de Fary et de Sira Loli, né en 1936 à Toune, domicilié à Toune, peseur de coopératives;

Nguissaly Baba Ndiaye, fils de Baba et de Fatou Ndong, né en 1928 à Kaolack, domicilié à Kaffrine, inspecteur de l'Animation rurale;

Papa Fata Ndiaye, fils de Waly Ndiaye et de Astou Loum, né en 1941 à Kaffrine, domicilié à Kaffrine, agent de la So-

deva;

Lamine Sarr, fils de Fodé et de Gnima Ndiaye, né en 1922 à Niodior, y domicilié, pêcheur;

Mignane Sarr, fils de Diamé et de Daba Diouf, né en 1925 à Mbassis, y demeurant, cultivateur;

Bocar Sall, fils de Adoul Elimane Sall et de Mariama Sy, né en 1928 à Podor, domicilié à Kaffrine, commis à la Préfecture;

Bassirou Sarr, fils de Aly et de Natou Bâ, né en 1932 à Médina Sabakh, domicilié à Kaolack, commis d'administration;

Amadou Lamine Sow, fils de Massar et de Fama Sow, né le 4 février 1926 à Kaolack, domicilié à Kaolack, secrétaire d'administration;

Birane Touré, fils de Ndary et de Maodo Cissé, né en 1913 à Médina Sabakh, domicilié à Médina Sabakh, cultivateur;

II. — Liste supplémentaire.

MM. Mamadou Barro, fils de Amadou Oumar et de Selly Marième, né en 1911 à Aéré-Lao, domicilié à Kaolack, officier de police en retraite;

El Hadji Abdou Natou Cisse, fils de Saloum et de Natou, né en 1922 à Affé, domicilié à Kaffrine, cultivateur;

Balla Diop, fils de Médane Diop et de Diodio Diouf, né en 1925 à Tattaguine, domicilié à Tattaguine, cultivateur;

Ibrahima Diouf, fils de Boucar Thilasse et de Katy Diouf, né en 1932 à Niakhar, domicilié à Niakhar, peseur;

M^{mes} Fatou Fall, fille de Ousmane et de Ramatoulaye Diagne, née en 1947 à Pout, domiciliée à Kaffrine, adjoint d'administration rurale;

Ndao, née Ndèye Coumba Guèye, née le 31 janvier 1939 à Kaolack, domiciliée à Kaolack, fille de Abdou et de Fatou Fall;

MM. Doudou Kane, fils de Abdoukarim et de Mbacké Ndiaye, né en 1938 à Fimela, domicilié à Fimela, tailleur;

Made Diouf, né en 1922 à Diakhao, fils de Guédji et de Dibor Diouf, domicilié à Diakhao, président du Conseil rural de Diakhao;

Maphaté Ndiaye, né en 1937, fils de Latgrand et Mama Rose Koité, domicilié à Kaffrine, commis;

El Hadji Modou Niane, né en 1923 à MBoss, domicilié à Diakhao Saloum, commerçant;

Boubou Sow, né en 1914 à Fatick, fils de Moussa et de Salimata Sow, domicilié à Fatick, délégué de quartier à Peulgha;

Malick Sy, né en 1922 à Diourbel, fils de Demba et de Fatou Ndiaye, domicilié à Kaolack, commis d'administration de classe exceptionnelle.

- M. Amadou T. Diop, dit Abass, né le 21 décembre 1928 à Saint-Louis, de Mademba et de Fatou Guèye, commis d'administration (Nord);
- M^{mes} Aminata Diallo, épouse Mbengue, née le 19 juillet 1929 à Saint-Louis, de Thiama et de Gnagna Fall, directrice d'école, rue Dubois;
- Aminata Hanne, née Diop, née le 1^{er} février 1946 à Saint-Louis, de El Hadji Malick et de Fatou Diop, professeur, rue de France;
- Ndèye Doussou Fall, née en 1930 à Saint-Louis, de Ibrahima et de Aida Diop, employée des P.T.T. (Nord);
- Pourméra Fall, née le 12 février 1944 à Saint-Louis, de Samba Cor et de Faballa Ndiaye, ménagère (Nord);
- MM. Mouhamadou Tidiane Gaye, née en 1923 à Saint-Louis, de Issa et de Gnagna Ndao, mécanicien P.T.T. en retraite (Nord);
- Abdoulaye Bado Guèye, né le 5 avril 1919 à Saint-Louis, de Tamsir et de Fatou Magné Seck, instituteur (Sor);
- Cheikh Maline Keita, né le 22 mars 1936 à Louga, de Mamadou et de Mariétou Diop, radio-télégraphiste (Sor);
- Mouhamadou Macquillou Kâne, né le 17 juillet 1910 à Saint-Louis, de Mouhamadou et de Mame Binta Diouf, attaché d'administration (Sud);
- Yérin Mbodj, né en 1914 à Saint-Louis, de Amadou et de Jeannette Sèye, vétérinaire en retraite (Sud);
- Waly Michel Mbengue, né le 18 décembre 1918 à Saint-Louis, de Abdoulaye et de Lika Faye, commis expéditionnaire (Sor);
- Mouhamadou Fall Mbengue, né en 1920 à Saint-Louis, de Abdoulaye et de Lika Faye, gérant de commerce (Nord);
- Moustapha Mboup, né le 26 janvier 1919 à Saint-Louis, de Moustapha et de Fatou Kiné Diop, commis expéditionnaire (Sud);
- M^{me} Aïchatou Mbaye, née le 18 mars 1937 à Fatick, de Amadou et de Binta Ndiaye, secrétaire dactylographe (Sud);
- MM. Samba Ndiaye, né le 31 décembre 1904 à Saint-Louis, de Mody et de Khardiata Bal, chef de bureau en retraite (Nord);
- Madiop Ndiaye, né le 21 décembre 1921 à Saint-Louis, de Biram et de Oulèye Ndiaye, commis d'administration (Sor);
- El Hadj Faly Bouya Fall Ndiaye, né en 1908 à Saint-Louis, de Bouya et de Arame Kâne Diène, pêcheur à Guet-Ndar;
- Moustapha Ndiaye, né le 19 mars 1923 à Saint-Louis, de Abdoulaye et de Fatou Sow, commis expéditionnaire (Sud);
- Papa Ndiaye, né en 1919 à Saint-Louis, de Amadou et de Thiyané Camara, menuisier (Sud);
- Yatma Sène, né le 26 octobre 1916 à Saint-Louis, de Bakary et de Lisse Diop, typographe (Sor);
- Cheikh Ahmed Tidiane Sarr, né le 21 avril 1929 à Saint-Louis, de Assane et de Khadidiatou Badiane, commis expéditionnaire (Sud);
- M^{me} Aminato Sidy, née en 1936 à Saint-Louis, de Chimère et de Nafissatou Sène, institutrice (Sor);
- M. Macoumba Tine, né en 1917 à Saint-Louis, de Tahir et de Fama Basse, mécanicien P.T.T. (Sor);
- M^{me} Fatou Niang Siga, née le 1^{er} octobre 1932 à Saint-Louis, de Amadou et de Rokhaya Diouf, institutrice (Sor).

II. — Liste supplémentaire.

- M^{me} Fatou Cissé, épouse Sow, née le 23 février 1937, de Amadou et de Marième Gaye, institutrice (titre 610);
- MM. El Hadji Amadou Moctar Kâne Diallo, né le 18 septembre 1904 à Saint-Louis, de Sandé et de Diantou Kâne, comptable Trésor en retraite, rue Kermel;
- Marie Guèye Dieng, né le 19 juin 1933 à Saint-Louis, de Ndiamé et de Nafissatou Sène, commerçant, Guet-Ndar;
- Moussa Diop, né en 1926 à Saint-Louis, de Mactar et de Al-tiné Ndiaye, menuisier à Ngallène;
- El Hadji Alioune Badara Diaw, né en 1912 à Saint-Louis, de Insa et de Madjiguène Dieng, fonctionnaire en retraite à Diawelingue;
- M^{me} Adja Fatou Guaye Babacar, épouse Diène, née le 15 septembre 1916 à Saint-Louis, de Babacar et de Aissatou Niang, ménagère à Diamaguène (Sor);
- M. El Hadji Babacar Ngom, né le 14 novembre 1917 à Saint-Louis, de Mbissane et de Doumbé Diop, fonctionnaire en retraite (Sor Léona);

- MM. El Hadji Moussa Mbengue, né le 5 juin à Dakar, de Birame Codou, commerçant, rue Bisson;
- El Hadji Malick Sy, né le 28 septembre 1907 à Saint-Louis, de Baïdy et de Aissé Sy, fonctionnaire en retraite à Sor;
- Rawane Seck, né le 23 mars 1928 à Saint-Louis, de Magatte et de Dior Sow, commis expéditionnaire, rue Pierre-Lot;
- M^{me} Fatou Bintou Diouf, née le 27 octobre 1919 à Saint-Louis, de Abdou Karim et de Gabou Dieng, infirmière, rue Papa Mar;
- M. Fary Seck, né le 18 décembre 1924 à Saint-Louis, de Abdoulaye et de Maymouna Ndiaye, commis expéditionnaire, rue André-Lebon.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

DECRET n° 81-496 du 5 mai 1981
relatif à l'élection, au cours de l'année 1981, des représentants des personnels enseignants aux commissions administratives paritaires.

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent projet de décret a pour objet de permettre aux enseignants qui ont fait l'objet de sanctions administratives de se présenter aux élections aux commissions administratives paritaires qui seront organisées au cours de l'année 1981.

Il est nécessaire à cet effet de déroger aux dispositions de l'article 15, alinéa 2, du décret n° 62-051 du 13 février 1962, de discipline.

Ces dispositions interdisent en effet aux fonctionnaires qui ont été frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonction, et qui n'ont pas bénéficié d'une amnistie ou été relevés de leur peine, d'être éligibles à une commission administrative paritaire.

Le présent texte s'inscrit dans le cadre des mesures prises en vue et à la suite des Etats généraux de l'Education. Il traduit la volonté de réconciliation du Gouvernement et son souci de tout mettre en œuvre afin qu'aucun concours ne manque à l'œuvre de rénovation de notre système éducatif entreprise.

Telle est la raison d'être de cette mesure de clémence dont le caractère exceptionnel doit être souligné.

La dérogation autorisée par le présent décret ne vaut donc que pour les élections qui seront organisées au cours de l'année 1981 en vue de la désignation des commissions administratives paritaires des personnels enseignants.

Hormis ces cas, les dispositions de l'article 15 du décret n° 62-051 du 13 février 1962 continuent à être applicables.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, notamment son article 19;

Vu le décret n° 62-051 du 13 février 1962 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline, notamment son article 15;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la Fonction publique on sa séance du 4 mai 1981;

Sur le rapport du Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 15, alinéa 2, du décret n° 62-051 du 13 février 1962, pourront se présenter aux élections organisées au cours de l'année 1981 pour la désignation des commissions administratives paritaires les fonctionnaires enseignants qui ont fait l'objet d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonction ou d'une sanction disciplinaire abrogée.

Art. 2. — Le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Dakar, le 5 mai 1981.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Habib THIAM.

Le Ministre de l'Education nationale,
Abdel Kader FALL.

*Le Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi
et du Travail,*
Alioune DIAGNE.